

Le Printemps de tous les dangers !

Madame, Monsieur,
Cher/chère collègue,

Un souci chasse l'autre ! Les événements dramatiques au plan national du début de l'année doivent laisser place aux préoccupations légitimes du monde enseignant : préparation de la rentrée 2015/2016, qui laisse entier le problème des dotations en baisse, de la mise en œuvre des nouveaux REP/REP+ de l'éducation prioritaire, de la **réforme en profondeur du collège au détriment évident des conditions de travail** et de rémunération des collègues.

La « revalorisation » tant attendue, parlons-en : elle reste en panne, puisque les enseignants comme de nombreux autres fonctionnaires devront l'an prochain de satisfaire d'un gel maintenu du point d'indice ! N'en jetez plus !

Pour ce qui est du collège, le plus déroutant pour des agents attachés à un service d'éducation dite « nationale » est le renforcement des prérogatives régionales, locales pour la gestion des établissements, la montée en puissance des chefs d'établissement et surtout des Conseils d'administration qui ne feront que creuser les disparités de moyens et la concurrence entre les collèges... **et les collègues !**

Accroître la concurrence entre les agents et les établissements ? Renvoyer Goethe à ses chères études, envoyer le latin *ad patres* ? **Certainement une façon assez machiavélique de notre ministre de remédier, selon ses termes, à « l'ennui, voire la perte du goût pour le travail et l'effort » !** La ministre parlait des élèves ? Ouf ! Nous voilà rassurés !

Bulletin télématique – Mai/Juin 2015

©SNCL-FAEN Académie de Strasbourg
Responsable éditorial : Florent Durel,
Commissaire paritaire,
co-secrétaire académique.

☎ 03 69 36 06 24

🌐 www.sncl.fr

✉ sncl.faeln.strasbourg@wanadoo.fr

Syndicat National des Collèges et des Lycées

ACADEMIE DE STRASBOURG

POUR AFFICHAGE

Mouvement INTRA 2015 – Vérification de votre barème.

La première phase du mouvement intra s'est terminée avec l'envoi de la confirmation de la demande de mutation.

N'oubliez pas, le cas échéant, de transmettre au SNCL-FAEN la fiche syndicale « mouvement intra » (que vous trouverez en pièce jointe) ainsi que la copie de votre confirmation de la demande, afin que nous puissions calculer votre barème et suivre efficacement votre dossier.

Les barèmes des candidats à une mutation intra-académique seront recalculés par les services du rectorat début mai, au vu notamment des **pièces justificatives jointes à la confirmation de votre demande de mutation** (le barème affiché sur le certificat de confirmation que vous avez signé n'étant qu'indicatif et provisoire).

Ces barèmes seront affichés sur I-Prof SIAM du 12 au 21 mai.

Nous vous conseillons vivement de vérifier votre barème affiché sur I-Prof, car c'est ce barème recalculé qui sera pris en compte pour le mouvement.

❖ En cas de désaccord avec le barème affiché, vous pouvez le contester par courriel (ce.dpe@ac-strasbourg.fr). **Dans ce cas, prévenez le SNCL-FAEN qui assurera le suivi de cette correction, notamment lors des groupes de travail barème qui se réuniront entre le 22 et le 26 mai.**

❖ **Les barèmes validés lors des groupes de travail** feront l'objet d'un nouvel affichage du 27 au 28 mai et il sera possible de déposer une demande de correction par courriel jusqu'au 28 mai à minuit.

❖ Les CAPA et FPMA pour le mouvement inter-académique se réuniront le 11 juin pour les CPE, le 12 juin pour les professeurs d'EPS et les PLP, et les 15 et 16 juin pour les certifiés-agrégés.

RAPPEL : les agents dont le Pacs a été établi entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} septembre 2014 doivent faire parvenir au Rectorat, avant le 20 mai, l'attestation de dépôt de la déclaration fiscale commune (ressources 2014).

Durel

**Ces déclarations vous interpellent
et vous scandalisent ?
Venez en discuter en**

Assemblée générale du SNCL-FAEN – Section alsacienne

Mercredi 3 juin 2015

9h30 Collège du Bernstein – Dambach-la-Ville

ACCES AU CORPS DES AGREGES PAR LISTE d'APTITUDE

La CAPA des Agrégés du 19 mars 2015 a examiné les candidatures des personnels de l'académie de Strasbourg.

Sur les 407 candidatures, le Recteur en a retenues 38 pour l'inscription sur la liste nationale, soit 9,3 % des candidats.

Les candidats proposés sont tous à la hors classe (surtout 6^{ème} et 7^{ème} échelons). Leur âge moyen est de 56 ans ; 10 d'entre eux étant affectés en collège, 23 en lycée, 3 dans l'enseignement supérieur et 2 en Ecole Européenne.

Les collègues proposés par le Recteur seront confrontés à ceux des autres académies lors de la CAPN qui devrait se réunir fin mai.

Le recrutement par liste d'aptitude se fait dans la limite d'une nomination pour 7 titularisations prononcées par discipline au titre du concours de l'année précédente, soit un contingent de 304 postes cette année (contre 264 l'an dernier, mais un chiffre encore loin des 398 postes de 2005, du fait de la baisse des recrutements). L'an dernier, 8 des candidats (sur 367) de l'Académie ont été promus agrégés par cette liste d'aptitude.

C'est pourquoi le SNCL-FAEN revendique une augmentation des possibilités d'accès, à hauteur du tiers des titularisations au concours de l'année précédente (au lieu du septième actuellement en vigueur).

Le SNCL-FAEN ne saurait cautionner ce type de promotion « poudre aux yeux » qui oblige nos collègues à multiplier les démarches pour mettre en valeur leur action professionnelle, démarches qui ne servent en fait qu'à déboucher sur de l'espoir, espoir déçu pour la très grande majorité, les meilleurs n'étant pas forcément les premiers élus !

Le SNCL-FAEN revendique depuis de nombreuses années un véritable barème national chiffré, qui serait garant d'un traitement transparent et équitable, et sans disparités académiques.

DISCIPLINE	Candidats	Proposés	Contingent national 2015	DISCIPLINE	Candidats	Proposés	Contingent national 2015
Allemand	18	3	11	Histoire-Géo.	23	4	32
Anglais	32	2	29	Italien	0	0	2
Arts Plastiques	13	1	7	Lettres Classiques	6	2	17
Arts Appliqués	3	0	1	Lettres Modernes	40	2	33
Biochimie	6	2	3	Mathématiques	42	4	60
Eco-Gestion	47	2	13	Philosophie	9	1	11
Ed. Musicale	10	1	4	Portugais	0	0	0
E.P.S.	24	3	20	Russe	2	0	0
Espagnol	5	1	11	Sciences Physiques	36	2	22
SII construction	8	2	1	S.E.S.	8	1	7
SII électrique	17	2	2	S.V.T.	24	1	16
SII mécanique	31	2	3	TOTAL	407	38	304

Pour plus de précisions sur les modalités et le bilan de cette promotion, contactez le SNCL-FAEN par mail à l'adresse sncl.faen.strasbourg@wanadoo.fr.

Pour tout type de problématiques administratives, en matière de droits et d'obligations professionnelles, visitez www.sncl.fr et prenez contact avec votre section académique au 03 69 36 06 24.

LE GROUPE DE TRAVAIL CONCERNANT LES POSTES ADAPTES s'est réuni le 26 mars 2015.

Un **poste adapté** est un poste de transition avec toujours une entrée médicale et qui a pour objectif :

- Soit une réorientation professionnelle pour des personnes dans l'impossibilité de reprendre l'enseignement ;
- Soit de permettre une « pause » en cours d'une carrière avant de reprendre un poste « normal » d'enseignement.

On distingue les postes adaptés de courte durée (PACD) de 1 an, renouvelable deux fois et les postes adaptés de longue durée (PALD) de 4 ans.

Le groupe de travail du 26 mars a fait apparaître que les demandes pour des handicaps psychiques deviennent de plus en plus nombreuses. Pour le SNCL-FAEN, cela traduit hélas concrètement **les détériorations des conditions de travail des enseignants**, situation que la grande confusion de la réforme du collège à venir ne pourra que renforcer aux dépens des personnels les plus fragiles !

A partir de cette année, les postes adaptés ne sont plus réservés, mais sont intégrés dans le budget commun. Néanmoins, le budget pour l'accompagnement des personnels en difficulté reste identique à celui de l'année passée.

Pour 2015/16, le nombre de demandes de **postes adaptés** est de 45, chiffre identique à celui de l'année 2014/2015. L'avis médical est prépondérant dans l'attribution de ces postes. **18 postes** ont été utilisés, ce qui laisse plus d'une vingtaine de supports disponibles pour les allègements de service.

Or, ces allègements de service sont de plus en plus nécessaires du fait de l'accroissement des difficultés liées à la pyramide des âges et à nos conditions de travail !

Vernet

INSTALLATION DE LA CAPA CERTIFIÉS 2015

Les travaux de la nouvelle Commission paritaire des certifiés ont d'emblée mis en lumière les problèmes liés à la notation des enseignants.

Vos représentants MM. Durel et Givron ont pris part le 17 avril à l'installation de la nouvelle CAPA des certifiés au **Rectorat de Strasbourg**. Outre l'adoption du règlement intérieur, dont certains aspects ont été contestés par plusieurs centrales et le SNCL, les travaux ont porté principalement sur l'examen des nombreux litiges individuels liés à la notation.

Plusieurs enseignants ont cette année encore eu à souffrir du manque de reconnaissance de leur travail et de leur engagement ; la CAPA, sous la houlette de M. Basquin, directeur des ressources humaines, a permis d'éclaircir les termes de certaines appréciations de chefs d'établissement et de vérifier leur traduction en terme de note administrative. A noter que dans plusieurs cas, l'autorité rectorale a jugé adéquat, au terme de discussions nourries avec les représentants syndicaux, **de rehausser les notes de collèges lésés**.

Givron/Durel

LE MOT DE LA FAEN

Absentéisme des enseignants : Une enquête intéressante.

Une note du ministère publiée ce mois-ci fait le point sur **les Congés de Maladie Ordinaire (CMO)** chez les enseignants lors de l'année scolaire dernière.

Cette étude intéressante qui va à l'encontre de plusieurs idées reçues, en montrant tout d'abord que **les personnels du ministère de l'Éducation nationale sont moins longtemps en congé de maladie ordinaire que l'ensemble de la Fonction publique d'État (FPE) avec une durée moyenne annuelle des CMO de 6,6 jours** (contre 7,1 jours pour les agents de la FPE). Pour les enseignants en particulier, cette moyenne s'élève à **6,7 jours**, loin des 10,2 jours dans les services du Premier Ministre, par exemple...

Ces congés sont plus répandus dans l'enseignement professionnel et l'école élémentaire, **et particulièrement dans l'éducation prioritaire**, ainsi que dans la classe d'âge des 26 – 40 ans. A l'inverse, c'est en **lycée, chez les agrégés et les contractuels** (pour des raisons vraisemblablement différentes) que les moyennes sont les plus faibles.

Signalons aussi que 20% de ces arrêts de travail sont liés à des problèmes d'**orthophonie** (contre seulement 4% dans les autres fonctions publiques).

Une surexposition certaine du métier d'enseignant aux problèmes de voix est ainsi mise en lumière : en effet, plus d'un enseignant sur deux connaît au moins un trouble sérieux de la voix durant sa carrière.

Si l'on tient compte de ce risque spécifique, l'usage des congés maladie dans les corps enseignants est donc à l'opposé des idées reçues.

Dans le même temps, les conditions de travail éprouvantes de début de carrière et dans le secteur de l'éducation prioritaire ont bien un impact direct sur la santé des personnels.

La FAEN demande au ministère de reconnaître cette situation de fait, **de prendre les mesures nécessaires à une évaluation rigoureuse de la pénibilité du métier en fonction de ces diverses variables**, et de proposer des aménagements ou des compensations à la hauteur de l'exposition aux risques des personnels en termes de santé tout au long de leur carrière.

FAEN Infos n°12 (18/03/15)
Fédération autonome
de l'Éducation nationale

Informations catégorielles et
statutaires sur www.sncl.fr.

LA REFORME DU COLLEGE EST UNE CASSE ANNONCEE...

- ❖ ... **des filières bilingues** au profit soi-disant de l'apprentissage de la seconde langue dès la 5^e. Mais avec quelle dotation horaire, laquelle est notoirement en baisse, et quels enseignants ? N'est-ce pas une nouvelle surcharge pour beaucoup d'élèves déjà en difficulté dès la 6^e avec une langue ?
- ❖ ... des langues anciennes, **notamment du latin**, encore proposé comme matière à part entière, mais bientôt réduit à l'état d'option... dans le meilleur des cas !
- ❖ ... **de la liberté pédagogique** pourtant essentielle ! Sous couvert de rationaliser l'enseignement de plusieurs disciplines ou groupes de disciplines (ex. arts plastiques et musique), on appauvrit l'offre disciplinaire et on rigidifie les pratiques par l'organisation – sous la houlette du chef d'établissement – de ponts interdisciplinaires peu convaincants et lourds !

Permanences téléphoniques



Florent Durel

samedi 8h00-10h00 au **03 69 36 06 24**



Vincent Vernet

mardi 17h00-19h00 au **03 88 82 76 89**



Alain Hansen

mercredi 14h00-17h00 au **03 88 64 11 77**